

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 08 décembre 2025

Délibération N° DE_2025_069

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7
Date de la convocation : 02/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés : Jean-Claude GILLON représenté par Michel PHILIP

Absents et Excusés : Guy ALBRAND, Alexandre BORRELLY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Versement d'une subvention au budget micro-crèche
--

Le Maire rappelle que lors de la création du budget micro-crèche il été prévu par la convention que les communes de Venterol et Piégut versent à ce dernier une subvention de fonctionnement.

Pour l'année 2025, elle s'élève à 18 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention d'un montant de 18 000 € du budget commune au budget micro-crèche, cette somme sera imputée à l'article 65738 du budget commune.
- DECIDE de demander à la commune de Piégut une subvention de 18 000 € pour le fonctionnement de la micro-crèche.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance

Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/12/2025

Date de réception de l'AR: 09/12/2025

004-210402343-DE_2025_069-DE

A G E D I



 DE_2025_069